



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 049 /FECAFOOT/PDT/SG/DAF/2022

PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES A LA  
FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

## LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 Aout 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme PEM Jacqueline Epouse NGWE SECKE est à compter de la date de signature de la présente, nommée au poste de **Directeur des Affaires Générales** à la Fédération Camerounaise de Football.

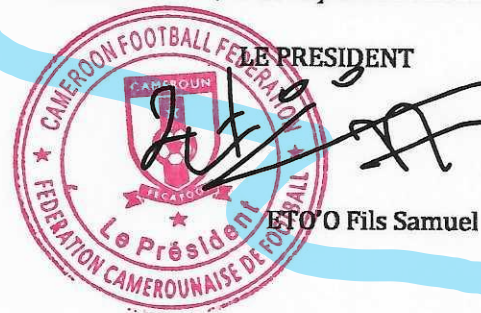
**Article 2 :** L'intéressée aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 20 Septembre 2022

### Ampliations:

- SG /FECAFOOT ;
- DAF ;
- Intéressé ;
- Archives.



Tangui

